



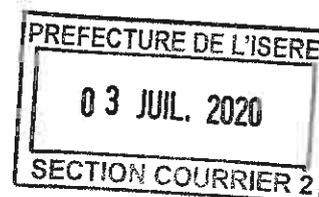
OFFICE DE TOURISME DE GRENOBLE ALPES METROPOLE / EPIC  
EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU COMITÉ DE DIRECTION

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole, s'est réuni en 138<sup>ème</sup> assemblée, à la Maison du Tourisme, sous la présidence de M. Fabrice Hugelé, Président de l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole.

**Sur 11 membres titulaires :**

**Étaient présents :**

1. Fabrice HUGELÉ, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
2. Geneviève BALESTRIERI, représentante de Grenoble Alpes Métropole,
3. Antoine BACK, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
4. Michel GUILLOT, représentant de la Chambre des Métiers de de l'Artisanat,
5. Robert AVELINE, représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble,
6. Christian HOFFMANN, président Label Ville.



**Sur les membres associés :**

**Étaient présents également :**

7. Barbara MARTIN, directrice département des finances et du contrôle de gestion de la métropole,
8. Thierry FARDEAU, directeur du contrôle de gestion métropole et ville de Grenoble,
9. Fabienne TURPIN, directrice du tourisme et de la promotion du territoire métropole,
10. Yves EXBRAYAT, directeur de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole.

**Délibération n° 2019.949**

**Objet : Affectation du résultat 2019 du Budget Principal**

Conformément aux dispositions de l'article L1612-12 du code des Collectivités Territoriales, le comité de direction doit constater et décider de l'affectation du résultat du Compte Administratif 2018 du budget principal.

Le Compte Administratif 2018 du budget principal issu du cumul des résultats du budget principal présente :

Un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 83 709,98 €
Un excédent d'investissement cumulé de	+ 310 912,36 €

Le comité directeur doit approuver l'affectation du résultat de fonctionnement du Budget Principal

- 1 - Affectation pour ouverture de crédit en fonctionnement en 2020 soit pour 83 709,98 €.

**Après en avoir délibéré, le Comité Directeur décide, à l'unanimité par 6 voix Pour, d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget principal ainsi que ci-dessus précisé.**

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.**

**Transmis en Préfecture**

**Le**

**Pour copie certifiée et conforme**

**Grenoble, le 1<sup>er</sup> juillet 2020**

**Le Président, Fabrice Hugelé**